

Finance offshore et paradis fiscaux. Légal ou illégal ?

Franck Jovanovic, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2022, pp. 480

Alain Deneault, Université de Moncton – Campus de Shippagan (alain.deneault@umnocton.ca)

« Légal ou illégal », le recours aux paradis fiscaux ? C'est la question qu'une majorité de journalistes posent, inexorablement, comme attirés par le poids de la case départ, chaque fois qu'il est question, dans l'actualité, de malversations les concernant ou de révélations sur les acteurs organisationnels ou privés qui en usent.

Professeur d'économie et de finance à la TÉLUQ, Franck Jovanovic entend les satisfaire en prenant la question à bras-le-corps, dans *Finance offshore et paradis fiscaux*. Le livre traite des cas licites, puis des procédés comptables « agressifs » et enfin des recours illégaux. Et pour ce faire, il décrit de manière particulièrement documentée et rigoureuse les règles macroéconomiques, le droit fiscal, la jurisprudence et les modèles d'affaires en vigueur aujourd'hui dans la mondialisation financière. C'est d'abord à un travail de définition que s'emploie Jovanovic pour distinguer au mieux les différents statuts des législations de complaisances (par exemple, les centres financiers intérieurs aux États versus les paradis fiscaux extraterritoriaux, p. 98 et 99), pour ensuite exposer la façon dont procèdent les corps de métier engagés dans des processus offshore, et ce, en fonction d'exemples circonstanciés concernant des sociétés connues, notamment Ikea (223–230). Le travail graphique qui accompagne les analyses est particulièrement réussi.

De bonnes réponses à une mauvaise question ?

Le caractère juste de ces éléments de réponse ne fait pas pour autant de l'interrogation qui les motive une bonne question. Car il est des problématiques qui nous font collectivement régresser plus qu'avancer, et en l'espèce, il serait à souhaiter qu'on cessât enfin de traiter cet enjeu majeur en froid légaliste pour s'enquérir plutôt du caractère *légalisé* d'opérations qui violent à l'évidence l'esprit de la loi. Cela revient à se questionner sur les modalités sociologiques par lesquelles des autorités publiques rendent licite ce qui choque pourtant les mœurs. Posée selon la stricte lettre de la loi, la question se trouve vidée de son contenu historique et politique, comme si les différents dispositifs fiscaux n'avaient pas été élaborés, amendés et motivés au fil des années par des responsables politiques proches des milieux financiers et industriels qui en profitent abondamment, quand ils n'en font pas tout simplement partie eux-mêmes. C'est la conclusion qu'on peut tirer des nombreuses révélations qui ont secoué les peuples du monde ces dernières années, dans le cadre de primeurs coordonnées mondialement de manière inédite (les *Pandora Papers* et les *Paradise Papers*, par exemple). En France, le cas retentissant du ministre du Budget Jérôme Cahuzac, titulaire d'un compte bancaire en Suisse, est à l'égal de ceux de deux ministres des Finances canadiens, eux-mêmes détenteurs d'actifs extraterritoriaux tandis qu'ils officiaient au sein du conseil des ministres, Paul Martin et William Morneau. Peut-on vraiment faire comme si toutes ces révélations ne donnaient pas à réfléchir quant à la façon et aux finalités selon lesquelles les lois sont établies ? Alors que la cour est pleine, un énième documentaire sur le sujet, *La (très) grande évasion* de Yannick Kergoat et Denis Robert, en salle en France depuis décembre 2022, cite à nouveau un grand nombre de magistrats et d'experts qui se formalisent de la légalisation de certains procédés contraires à l'esprit du droit fiscal national et international, plutôt que de se contenter de l'étudier placidement. Légal ou pas, les paradis fiscaux ? À défaut de s'affranchir de ce

questionnement, naïf au sens strict du terme (premier, naissant), on participe à la stagnation de la réflexion et favorise, consciemment ou non, un discours idéologique, par définition favorable au pouvoir établi, lequel feint de penser depuis des années que la loi est l'œuvre des dieux, qu'elle dit par elle-même le juste et l'injuste, le bien et le mal, le licite et l'illicite.

Une matière à débat ?

La conclusion de l'ouvrage, à savoir qu'un débat doit avoir lieu sur la question des paradis fiscaux, manque, elle aussi, cruellement de sociologie. En toute objectivité, les paradis fiscaux se révèlent des États anomiques sapant le principe des droits et des devoirs équitables pour tous en vigueur dans les États traditionnels, en permettant à de grandes entreprises et à des particuliers fortunés de contourner artificiellement les quelques contraintes auxquelles ils font face, tandis que le financement de services publics dont ils profitent revient aux seules petites et moyennes entreprises (PME), à la classe moyenne et aux prolétaires. Les étudier ainsi nous permet de comprendre cette exclusive finalité qu'ils servent. Et qu'au-delà de la seule fiscalité, les législations de complaisance prévoient un laisser-faire anomique troublant en ce qui concerne toutes formes de réglementation, notamment en ce qui regarde la sécurité au travail, les droits sociaux et l'environnement. Là encore, ramener ce questionnement à une simple opposition *pro* – *contra* relève d'un journalisme en mal de sens critique.

En rupture avec l'État. Comment s'incarne le libertarianisme au Québec?

Thomas Laberge, Montréal : Éditions XYZ, 2021, pp. 240

Frédéric Boily, Campus Saint-Jean – Université de l'Alberta (fboily@ualberta.ca)

Rédigé par le journaliste à La Presse Canadienne, Thomas Laberge, cet essai est le résultat d'un mémoire de maîtrise terminé en 2018 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'entrevues réalisées avec des dirigeants de partis politiques de la droite libertarienne en sol canadien et québécois : Maxime Bernier, chef du Parti populaire du Canada (PPC); son conseiller Martin Masse; Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec (PCQ); l'économiste Vincent Gelo. Une curieuse tentative de fiction conclut l'essai lorsque l'auteur présente ce que serait un gouvernement libertarien québécois, en 2025. Plus académique dans sa première moitié, plus journalistique par la suite, l'essai est écrit dans un langage clair et facile d'accès. Pour qui ne connaît pas le courant libertarien, il s'agit donc d'une belle entrée en la matière pour en apprendre davantage sur ce courant d'idées et son impact politique qui, comme le dit justement Laberge, reste mal connu, notamment parce qu'il est plutôt informel.

En effet, le lecteur constatera que le courant libertarien est un drôle d'objet politique, et ce, parce qu'il n'appartient pas en propre à un parti. On le retrouve du côté du PCQ, surtout depuis qu'Éric Duhaime en est devenu le chef, ainsi que du côté de Maxime Bernier et du PPC, possiblement le plus authentique libertarien sur la scène politique canadienne avec son ami et collaborateur Martin Masse. Ce caractère diffus est d'ailleurs présent du côté des sources américaines du libertarianisme qui sont présentées dans le premier chapitre. Laberge décrit cette famille, ainsi que les fondateurs du courant libertarien – surtout la figure d'Ayn Rand – avec efficacité, même si c'est de manière un peu scolaire. Cela dit, il ne s'agissait pas, pour l'auteur, d'examiner dans le détail l'ensemble des débats et des contradictions qui minent la famille libertarienne ou encore de démolir le libertarianisme, mais plutôt de construire une base